

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27/10/2025

OBJET : Attribution d'une subvention à l'amicale des D2protés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 20/10/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEM, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABABUS, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER donne pouvoir à Nathalie HERAUD

Marie-Claire PAQUET donne pouvoir à Luc FERJULE

Linda BEGGUI donne pouvoir à Sandrine TROUSSIEUX

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Daniel POMERET expose que la commune de Anse souhaite continuer à s'impliquer dans des actions ciblées entrant dans le champ du devoir de mémoire, et de la sensibilisation des jeunes citoyens aux valeurs de paix et d'humanisme.

Il s'avère que l'Amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie - Sise 32 rue Garibaldi – 69006 LYON à la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ;
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Et en ce dernier point notamment correspond parfaitement aux souhaits exprimés par la Municipalité.

L'objet de l'association est en outre de :

- honorer la mémoire des déportés assassinés dans les camps d'Auschwitz-Birkenau,
- empêcher le retour des conditions politiques et sociales qui ont permis l'émergence des régimes fascistes, nazis et totalitaires, responsables d'actes de barbaries,
- lutter contre les dérives négationnistes concernant la Shoah,
- organiser des manifestations, cérémonies, expositions et conférences pour porter témoignage dans les établissements scolaires avec le concours des déportés rescapés de la Shoah.

L'objet de la demande :

- participation au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'un voyage annuel à Auschwitz-Birkenau.

Afin de participer à ce voyage, Daniel POMERET propose de verser une subvention d'un montant maximal de 6 720,00 €, qui donnera droit à maximum 16 places pour le voyage de devoir de mémoire organisé le 5 novembre 2025 par l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la subvention à l'amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie d'un montant maximal de 6 720 €, qui donnera droit à maximum 16 places pour le voyage de devoir de mémoire organisé le 5 novembre 2025 par l'association,

2°) DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2025

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**